

RECOMMANDATIONS: AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

- > Augmenter les **ressources financières des CALACS** en bonifiant leur financement à la mission plutôt qu'en accordant une aide ponctuelle, qui ne permet que de réagir aux urgences. Un financement adéquat permettrait de travailler davantage en prévention ainsi que d'offrir les services sur l'ensemble du territoire et de les rendre plus accessibles aux femmes en situation de vulnérabilité, notamment celles vivant avec un handicap ;
- > Inclure des mesures qui répondent spécifiquement aux besoins et aux attentes des **femmes de la diversité** et des **femmes autochtones** en matière d'agressions à caractère sexuel, en soutenant leurs différentes demandes ;
- > Améliorer le **traitement des plaintes** de harcèlement et de violence à caractère sexuel dès leur dépôt en étant à l'écoute des recommandations des femmes victimes et en demeurant à l'affût des meilleures pratiques ;
- > Sensibiliser les services de santé et de services sociaux, les centres désignés et les corps policiers à l'existence de **services alternatifs d'aide et d'accompagnement**, inscrire ces services sur la liste de leurs ressources et les offrir d'emblée aux victimes qui portent plainte ;
- > Favoriser la **liberté de choix** pour les femmes et adolescentes victimes d'agression à caractère sexuel dans les démarches qu'elles souhaitent entreprendre, notamment en leur assurant l'accès aux ressources alternatives, féministes et de défense de droits de leur choix et ce, qu'elles portent plainte ou non, qu'elles se rendent ou non dans un centre désigné ;
- > S'assurer que les enseignant.e.s de la région disposent des **ressources nécessaires** pour offrir une éducation à la sexualité positive, inclusive et émancipatrice et ce dans **toutes les écoles du Bas-Saint-Laurent** ;
- > Informer et former les membres du personnel dans les différents **milieux de travail** (sensibilisation et intervention) afin qu'ils reconnaissent les **comportements sexistes**.

LES RESSOURCES D'AIDE POUR LES FEMMES AU BAS-SAINT-LAURENT

MAISONS D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET LEURS ENFANTS

La Gigogne

Matane | 418 562-3377

La Débrouille

Rimouski | 418 724-5067

L'Autre-Toit du KRTB

Témiscouata-sur-le-Lac |
418 854-7160

CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL

CALACS de Rimouski

Rimouski | 418 725-4220

CALACS du KRTB

Rivière-du-Loup | 418 816-1232

CENTRES DE FEMMES

Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia

Amqui | 418 629-3496

Regroupement des femmes de la région de Matane

Matane | 418 562-6443

Centre-Femmes de La Mitis

Mont-Joli | 418 775-4090

Centre-Femmes de Rimouski

Rimouski | 418 723-0333

Centre des femmes du Ô Pays

Lac-des-Aigles | 418 779-2316

Centre-Femmes Catherine-Leblond

Trois-Pistoles | 418 851-3178

Centre-Femmes du Grand-Portage

Rivière-du-Loup | 418 867-2254

Centre des Femmes du Témiscouata

Saint-Louis-du-Ha! Ha! |
418 854-2399

Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

Saint-Pascal | 418 492-1449

L'ENJEU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU BAS-SAINT-LAURENT

RECOMMANDATIONS

Mars 2019



Table de concertation
des groupes de femmes
du Bas-Saint-Laurent

AU BAS-SAINT-LAURENT

8 | **114**
MRC | municipalités

22 185 km
couverts

50,6% | **49,4%**
de femmes | d'hommes

197 380
personnes

L'ENJEU DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES AU BAS-SAINT-LAURENT

L'enjeu des violences faites aux femmes a été identifié comme une préoccupation majeure par les organismes membres de la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent. Et pour cause : malgré tous les efforts de prévention et de défense de droits déployés au cours des dernières années, les problématiques de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel demeurent très présentes.

Seulement trois maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants sont implantées au Bas-Saint-Laurent et elles connaissent des taux d'occupation qui peuvent aller jusqu'à 145% à certaines périodes de l'année. Les neuf centres de femmes accompagnent de très nombreuses femmes qui vivent de multiples violences, que ce soit dans un contexte conjugal, familial ou autres. Les deux seuls Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de notre région font face à une augmentation des demandes d'aide et d'activités de sensibilisation à laquelle ils peinent à répondre, faute de ressources financières et humaines.

Pour être en mesure de mieux prévenir les violences et de soutenir davantage celles qui les vivent, les recommandations que nous vous présentons constituent des pistes d'action réalistes et porteuses. Elles émanent des celles qui travaillent quotidiennement auprès des femmes, des adolescentes et des enfants victimes de violence. Elles découlent d'une analyse documentaire approfondie, mais aussi et surtout d'échanges avec des intervenantes qui cumulent plusieurs années d'expérience sur le terrain.

RECOMMANDATIONS: VIOLENCE CONJUGALE

- > Augmenter les **ressources financières des maisons d'aide et d'hébergement et des centres de femmes** en bonifiant leur financement à la mission. Un financement adéquat permettrait de travailler davantage en prévention ainsi que d'offrir les services sur l'ensemble du territoire et de les rendre plus accessibles aux femmes en situation de vulnérabilité, notamment celles vivant avec un handicap ;
- > Constituer un **fonds de dépannage** pour faciliter le **transport** des femmes et de leurs enfants vers les ressources appropriées. Ce fonds pourrait également servir à d'autres besoins immédiats : entreposage des meubles, gardiennage, refuge pour animaux, etc.
- > Améliorer le **transport collectif** et mettre en place un service de **transport d'urgence** pour les situations se produisant en dehors des heures régulières de service ;
- > Développer des mécanismes de protection lors des **changements de garde** des enfants : mise en place d'organismes désignés et accessibles (vendredi soir et dimanche après-midi pour les interdits de contact). Prévoir la formation du personnel en violence conjugale ;
- > Augmenter **l'offre de formation** pour l'ensemble des partenaires ayant à intervenir auprès des femmes vivant des **contextes de vulnérabilité**, notamment les femmes immigrantes victimes de violence conjugale ;
- > Former les intervenant.e.s des différents secteurs, en particulier la Direction de la protection de la jeunesse concernant les risques liés à la **violence post-séparation**, pour les enfants et pour les femmes ;
- > Former les intervenant.e.s. du domaine de la santé (CISSS, DPJ) et de la sécurité publique à l'utilisation de la **Grille de dangerosité** élaborée par le **Carrefour sécurité en violence conjugale** afin de mieux protéger les victimes et les auteurs de violence à risque suicidaire. Nommer une personne répondante dans chacune des ressources ;
- > Améliorer l'efficacité des références et des interventions dans le cadre des **protocoles sociojudiciaires** (policiers, CAVAC, organismes désignés) ;
- > Consolider la **concertation intersectorielle, locale et régionale**, grâce à un financement adéquat.

